

**FICHE D'INSCRIPTION AUX ATELIERS DE LA MJC/CS - Saison 2022/2023**

Premier jour d'inscription les samedis 25/06 et 02/07 sur RENDEZ-VOUS et en ligne à partir du 18/06 - 8h

L'Usine à Chapeaux est une Association loi 1901 qui vit et se développe pour et avec ses adhérents. Maison des Jeunes et de la Culture de Rambouillet, agréée Centre Social, son projet associatif s'organise autour d'actions culturelles et d'initiatives sociales pour tous, avec une attention particulière en direction de la Jeunesse.

**IDENTITÉ DE L'ADHERENT PRATIQUANT L'ACTIVITE**

M/Mme : ..... Prénom : ..... Tel : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 E-mail : ..... Profession : .....  
 Date de Naissance : .....

**RESPONSABLE LÉGAL (SI ADHÉRENT - 16 ANS)**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Portable : ..... E-mail : .....  
 Profession : .....

**COMPOSITION DU FOYER**

Nombre de parents au foyer : ..... Nombre d'enfants :- à charge : ..... - en garde alternée : .....


**CHOIX DE L'ATELIER**

Pour 2022/2023, je m'inscris à l'atelier : ..... Jour : ..... Horaire : .....h .....

**Un certificat médical de moins de 3 mois est obligatoire pour la pratique du roller, du skate et de la trottinette. Il sera valable 3 ans.**

**AUTORISATION DE SORTIE (enfant de moins de 16 ans)**

- J'autorise mon enfant de moins de 16 ans à partir seul à l'issue de son activité : Oui  Non   
 - Si non, j'autorise Mme, M..... à prendre en charge mon enfant à l'issue de son activité.

**ADHÉSION obligatoire (à régler séparément de la cotisation) **

Règlement à effectuer en espèces, par carte bancaire ou chèque bancaire, à l'ordre de la MJC de Rambouillet (déposé en banque dès réception).  
**Attention** : le choix de l'adhésion est définitif. L'adhésion famille est avantageuse à partir de 3 personnes dans le même foyer.

Adhésion individuelle 14 €  Adhésion association 65 €  
 Adhésion famille 37 €

Adhésion déjà réglée pour une activité 2022/2023 (préciser) : .....

**COTISATION ANNUELLE avant réduction (se reporter à la fiche de l'atelier) :**

**RÉDUCTIONS**

• **Réduction QF** : joindre une copie de votre dernier avis d'imposition.

**Nombre de parts (NP)** : Parent isolé/personne seule = 1,5 part ; Couple (avec/sans enfants) = 2 parts ; Enfants en garde à temps plein = 1 part ; Enfants en garde alternée = 0,5 part. **Dans tous les cas de figure, le nombre de parts est limité à 7 par famille.**

Revenu Brut Global	Nb de pers/foyer	dont enfant(s)	Quotient Familial	taux QF
(R) = ..... €	(NP) =		(R/NP) = .....	<input type="checkbox"/> pas de QF <input type="checkbox"/> 15 % <input type="checkbox"/> 30 % <input type="checkbox"/> 45 %

Barème :  
 - Pas de réduction si Quotient Familial annuel supérieur à 9760 €.  
 - 15 % si Quotient Familial compris entre 7821€ et 9760 € inclus. - 30 % si Quotient Familial compris entre 5731€ et 7820€ inclus.  
 - 45 % si Quotient Familial inférieur ou égal à 5730€.

• **Autres réductions :**

**Je bénéficie d'une réduction de 15% à partir de la 2<sup>ème</sup> activité pour la saison 2022/2023** (sur l'activité la moins chère et dans le même foyer fiscal). Activité : ..... Nom et Prénom de l'adhérent : .....

**Je bénéficie d'une réduction (non cumulable avec la réduction "2<sup>ème</sup> activité") au titre de :**

- Administrateur, animateur bénévole, personne investie dans la structure, AJC ! 15 % ou 30 %
- Membre de la famille des personnes ci-dessus 15 %
- Personnel Mairie de Rambouillet (joindre un justificatif) 15 %
- Atelier complémentaire 30 %

**Soit un total de .....€ pour ma cotisation 2022/2023**

J'utilise mon avoir de ..... €.  Je fais don de mon avoir de .....€ à l'association L'Usine à Chapeaux

(Dans les 2 cas, merci de joindre le coupon de réinscription sur lequel est indiqué le montant de l'avoir)

**Règlement à effectuer en espèces, par carte bancaire ou chèque(s) bancaire(s), à l'ordre de la MJC de Rambouillet** (indiquer les mois de dépôt au verso des chèques). Nous acceptons également les chèques ANCV, pass + et bons loisirs CAF.

Un seul chèque qui sera déposé début novembre 2022 sauf indication contraire.

.....chèques (6 maxi) à déposer de début novembre 2022 à ..... (Début avril 2023 maxi).

**PARTICIPATION À LA VIE DE L'ASSOCIATION**

Adhérent(e), vous participez à la vie de votre association. Invité(e) chaque année à l'Assemblée Générale, vous pouvez aussi vous présenter au Conseil d'Administration, faire partie de Conseils Intermédiaires (ateliers, musiciens, skate...) ou encore mettre vos compétences au service de l'Association.

Domaines où vous souhaiteriez être bénévole :

- Ludothèque
- Ateliers de français / Entraide scolaire
- Aide à l'organisation de concerts
- Soutien à l'encadrement des ateliers enfants (arts plastiques, poterie...)
- Écrivain public
- Aide à l'organisation de manifestations ponctuelles (Fête de la Musique, Fête de la MJC/CS, spectacles ateliers...)

Compétences particulières (bricolage, informatique...) : .....

**EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MJC**

Pour toute nouvelle inscription à une activité, les adhérents disposent d'une période d'essai (deux semaines d'atelier consécutives à l'inscription). Au terme de cette période d'essai, le paiement sera restitué sur simple demande de l'adhérent cessant l'activité ; la demande doit être faite immédiatement, dès la fin de la période d'essai ; l'adhésion reste acquise à l'association.

Toute cotisation d'activité perçue par l'Association ne pourra être remboursée en raison d'absences du participant, sauf cas prévus au règlement intérieur : déménagement qui éloigne l'adhérent de plus de 20 km de son domicile antérieur, longue maladie ou accident, justifiés par un certificat médical et entraînant un arrêt définitif de l'activité pour la saison. Le remboursement sera établi au prorata temporis, **à partir de la date de dépôt du dossier complet**. Il sera retenu 15 € pour frais de gestion de dossier. Dans tous les cas, l'adhésion reste due à l'association.

**⚠️ Aucun remboursement ou avoir ne sera effectué sur les fractions payés par bons CAF, pass+, chèques CE. Les chèques culture, sport, vacances, pass+ ne seront pas acceptés une fois les règlements passés en banque. Le changement de votre emploi du temps n'est pas un motif recevable de demande de remboursement.**

**Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la MJC/CS** (affiché et disponible à l'accueil des Ateliers ou en ligne sur notre site internet) et en particulier, des modalités de remboursement ci-dessus. J'ai également été informé(e) que la MJC/CS a souscrit un contrat d'assurance MAIF-Collectivités (n°1551926A) et de la possibilité de souscrire un contrat complémentaire individuel accident pour les activités physiques.

**J'autorise l'Usine à Chapeaux à me photographier ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités qu'elle organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'Usine à Chapeaux, notamment sur son site Internet, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur.**

**J'accepte de recevoir des informations, newsletters, de la part de l'Usine à Chapeaux.**

**Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, par l'Usine à Chapeaux, destiné exclusivement à la gestion interne de nos activités. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont uniquement destinées aux responsables de l'Usine à Chapeaux.**

**Conformément à la loi « informatique » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant directement à l'accueil du pôle ateliers.**

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Afin d'être accueilli dans les meilleures conditions au sein des ateliers, avez-vous une information particulière à communiquer au professeur ?

Date de l'inscription : ...../...../ 202.

Signature :